Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 8970709
Centre d'intérêt : 873

Québec (Province). Conseil des collèges.

La création du programme de techniques de gestion de l'imprimerie : [avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science] / Conseil des collèges. -- [Québec] : Le Conseil, 1990.
28 p. ; 28 cm.

Code : 2210-0139 ; 90.94. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-20530-8

Descripteur(s) : Gestion • Techniques des arts • Programme de formation • Evaluation de programmes • Enseignement professionnel • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Imprimerie • Techniques de gestion de l'imprimerie (581.08)

Dans cet avis, le Conseil des collèges, qui a déjà appuyé le projet de création, à titre expérimental, du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie (581.08), présente au MESS ses commentaires sur certains aspects de ce programme. Considérant que le contenu du programme a été élaboré à partir de tâches identifiées par les entreprises, qu'il répond à un besoin, qu'il est conforme au régime pédagogique du collégial et qu'il s'intègre aux orientations du collège Ahuntsic, le Conseil recommande la création du programme en vue de son implantation en septembre 1990.

Type de document : m

8970709

# CONSEIL DES COLLÈGES

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE

Québec

CADRE
1940, H.-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

# LA CRÉATION DU PROGRAMME DE TECHNIQUES DE GESTION DE L'IMPRIMERIE

2210-0139

90.94
Conseil des collèges
Février 1990

Cet avis a été adopté par
le Conseil des collèges
à sa 90e réunion régulière
tenue à Montréal
les 25 et 26 janvier 1990

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal: premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-20530-8

TABLE DES MATIERES


Page

PRÉSENTATION ..... 1

1. PROBLÉMATIQUE ..... 3

2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES .....
   2.1 Pertinence du diplôme d'études collégiales ..... 6
   2.2 Programme apparenté: Gestion industrielle ..... 6
   2.3 Apprentissages en génie industriel ..... 7
   8

3. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES .....
   3.1 Nouvelles technologies ..... 9
   3.2 Santé et sécurité au travail ..... 9
   3.3 Langue seconde ..... 9
   3.4 Accès à la formation ..... 10
   3.5 Continuum de la formation ..... 10
   3.6 Publicité sur les nouveaux programmes ..... 13
   14

4. RECOMMANDATIONS .....
   4.1 Recommandation sur la création du programme ..... 15
   4.2 Autres recommandations ..... 15
   16

ANNEXE 1 - Lettre du président du Conseil des collèges au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science (7 décembre 1989) ..... 17

ANNEXE 2 - Grille d'analyse des nouveaux programmes ..... 23

## PRÉSENTATION

Dans une lettre qu'il adressait au président du Conseil des collèges le 10 juillet 1989, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sollicitait l'avis du Conseil sur le projet de création d'un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en Techniques de gestion de l'imprimerie (programme 581.08). Le Conseil a acheminé cette demande à sa Commission de l'enseignement professionnel en lui demandant d'étudier le dossier et de lui transmettre ses recommandations.

Le projet de programme de Techniques de gestion de l'imprimerie est présenté par le cégep Ahuntsic. Cet établissement d'enseignement collégial est le seul à offrir actuellement les quatre programmes du secteur des Communications graphiques (581.00) auxquels s'ajouterait le programme 581.08.

Le Ministre entend créer ce programme, à titre expérimental, pour tenir compte des nouveaux développements dans le domaine de l'imprimerie. Dans sa lettre, il indique qu'il souhaite implanter ce nouveau programme en septembre 1990.

Pour diverses raisons, la Commission n'a pas été en mesure de préparer, pour novembre 1989, un avis formel sur ce projet de création du programme 581.08. Lors de la réunion régulière du Conseil des collèges, tenue les 23 et 24 novembre 1989, elle a toutefois présenté ses analyses et les grandes orientations qu'elle avait retenues dans ce dossier. Désireux de faciliter la mise en marche du processus menant à l'implantation du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie au collège Ahuntsic dès le mois de septembre 1990, le Conseil communiquait alors au Ministre sa recommandation d'approuver le projet de création, à titre expérimental, du programme en question[1]. Il mentionnait aussi que des commentaires sur certains aspects du programme seraient émis dans un avis formel au début de 1990. Tel est l'objet du présent avis.

---

1 L'annexe I présente une copie de la lettre qu'adressait à cet effet le président du Conseil des collèges au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science le 7 décembre 1989.

L'analyse du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie s'appuie sur les critères de l'étude qu'utilisent le Conseil des collèges et la Commission de l'enseignement professionnel lors d'un projet de création d'un programme[2]. Cependant, cet avis ne présente pas une analyse systématique selon chacun des critères. Le Conseil émet plutôt ses observations sur les aspects les plus déterminants du projet de création du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie.

---

2 On trouvera cette grille d'analyse des nouveaux programmes à l'annexe 2 du présent document.

## 1. PROBLÉMATIQUE

Le projet de programme de Techniques de gestion de l'imprimerie origine d'une demande des entreprises et vise à former des gestionnaires intermédiaires spécialisés dans le domaine de la production des imprimés. La création de ce nouveau programme s'appuie sur une problématique liée aux besoins spécifiques du monde de l'imprimerie.

A la lumière des documents présentés par le cégep Ahuntsic et par la Direction générale de l'enseignement collégial, le Conseil constate le caractère unique des besoins en gestion des entreprises québécoises de ce secteur. De fait, l'industrie réclame un personnel polyvalent, capable de remplir plusieurs fonctions administratives et connaissant bien les techniques de production, les matériaux et les produits de l'imprimerie.

Actuellement, les grandes entreprises de ce domaine doivent, pour constituer leurs services de gestion, prendre en charge la formation des gestionnaires intermédiaires. Elles leur apprennent, s'ils ont été formés en administration par exemple, les diverses techniques de production d'un imprimé.

Les petites et les moyennes entreprises ne peuvent assumer les coûts d'une telle formation. Les tâches de gestion sont plutôt confiées aux personnes possédant une bonne expérience de travail dans le secteur de la production; elles doivent alors acquérir d'elles-mêmes les connaissances en gestion de l'imprimerie.

L'imprimerie québécoise se caractérise en outre par son évolution technologique constante et rapide. Ces changements technologiques exigent des gestionnaires qu'ils connaissent l'informatisation de l'ensemble du processus de production, ses étapes particulières et ses interrelations, et qu'ils s'y adaptent facilement. De plus, ils doivent gérer adéquatement les équipements et maintenir l'entreprise à un seuil acceptable de rentabilité et de concurrence.

Conscients des besoins des employeurs et désireux d'être compétitifs sur le marché de l'emploi, des diplômés des programmes du secteur des Communications graphiques ont cherché à compléter leur formation en poursuivant des cours en gestion. Cependant, ces techniciens et techniciennes n'avaient été formés que dans l'une des quatre spécialités de ce secteur professionnel (typographie, montage photolithographique, impression, traitement de l'image). Ce handicap ramène donc à l'entreprise la responsabilité de l'entraînement des futurs gestionnaires qui doivent nécessairement connaître l'ensemble du processus de production de l'imprimé.

Ces diverses considérations ont été à l'origine d'une première étude de pertinence réalisée en 1984 par le cégep Ahuntsic. Cette étude a permis d'identifier les tâches et les fonctions de travail à retenir dans l'élaboration d'un programme et a révélé l'importance des besoins de formation dans ce domaine. Le cégep concluait alors à la pertinence de dispenser un programme menant au diplôme d'études collégiales (DEC) en gestion de l'imprimerie.

Depuis, la Direction générale de l'enseignement collégial et le cégep Ahuntsic ont analysé diverses hypothèses susceptibles de répondre à la complexité des besoins en main-d'oeuvre qualifiée en gestion des imprimeries et à la problématique de l'orientation à donner à cette formation.

Ainsi, dans le cadre de la révision des programmes du secteur des Communications graphiques, ces mêmes partenaires ont d'abord envisagé l'à-propos d'élaborer un programme menant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC). Puis, lors du processus de révision des programmes du secteur des Techniques administratives, on a questionné le bien-fondé de créer un nouveau programme. En effet, cette révision incluait la problématique générale de la gestion industrielle. Enfin, au printemps 1988, le cégep Ahuntsic était invité à réaliser une seconde étude de pertinence décrivant et quantifiant les perspectives d'emploi liées à un programme de

formation conduisant à l'obtention d'un DEC. Voici quelques données tirées de cette étude[3]:

- Au cours des cinq dernières années, 193 personnes ont été embauchées pour combler des postes en gestion de l'imprimerie dans 41 des 53 entreprises ayant répondu à l'enquête (77%). Ce personnel provenait, en grande partie, du secteur de la production des entreprises. Ces personnes avaient donc une expérience concrète des procédés de production ainsi que des contraintes et des exigences propres à chacun.

- 478 postes liés à la gestion de la production ont été identifiés à l'intérieur des 53 entreprises répondantes.

- 30 pour cent des postes liés à la gestion de l'imprimerie seraient accessibles aux diplômés possédant une formation collégiale, dès leur arrivée sur le marché du travail; la projection d'embauche est de 198 diplômés pour les cinq prochaines années.

- 78,8 pour cent des entreprises considèrent que leur personnel aura besoin de recyclage ou de perfectionnement pour accéder à des postes de gestionnaires de la production.

Les conclusions de l'étude de pertinence ont finalement déterminé l'orientation du programme en gestion de l'imprimerie. Aussi, le cégep Ahuntsic présente-t-il un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales.

---

3 ROUSSEAU, Gilbert, Evaluation de la demande potentielle en main-d'oeuvre qualifiée dans le domaine de la gestion de l'imprimerie. Rapport d'enquête. Éduconseil, inc., Montréal, juillet 1988, 27 pages.

## 2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### 2.1 Pertinence du diplôme d'études collégiales

Le Conseil s'est interrogé sur le bien-fondé d'écarter la possibilité d'élaborer un programme menant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC). A première vue, un diplôme de spécialisation en gestion complétant un DEC en communications graphiques aurait pu constituer un substitut intéressant au présent projet de programme. Il aurait permis en effet de répondre aux besoins en perfectionnement d'une partie de la main-d'oeuvre actuelle des entreprises de l'imprimerie.

Cependant, le Conseil reconnaît qu'aucun des programmes actuels du secteur des Communications graphiques ne couvre l'ensemble du processus de production de l'imprimé. De plus, les diplômés de ces programmes sont très sollicités par les employeurs dans leurs spécialités respectives. Le Conseil craint qu'un programme conduisant à un DPEC ne rencontre des difficultés de recrutement.

Par ailleurs, l'étude de pertinence réalisée sur la base de l'actuel projet de programme en gestion de l'imprimerie conclut à la disponibilité de postes en gestion pour les sortants et sortantes ayant obtenu un DEC en gestion de l'imprimerie. En outre, le Conseil constate que le volume important des connaissances à acquérir pour répondre adéquatement aux besoins de gestion identifiés dans les entreprises de ce secteur milite en faveur d'un programme spécifique; il ne serait pas possible, en effet, d'ajouter à un autre programme du secteur des Communications graphiques cet ensemble de connaissances sans déséquilibrer un tel programme. Aussi, agrée-t-il à l'orientation donnée au programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en gestion de l'imprimerie.

## 2.2 Programme apparenté: Gestion industrielle

Dans son analyse, le Conseil s'est également questionné sur la nécessité de créer un programme de gestion en imprimerie. De fait, le programme de Gestion industrielle (410.04) ne devrait-il pas répondre aux besoins de formation des futurs gestionnaires de ce secteur professionnel?

Le Conseil estime toutefois que la complexité du processus de production en imprimerie et la spécificité des besoins exprimés par les entreprises justifient la pertinence de créer un nouveau programme de gestion. D'une part, le volume de connaissances requises pour comprendre l'ensemble du processus de production en imprimerie ne peut s'intégrer à l'intérieur du programme de Gestion industrielle. D'autre part, la présente révision des programmes du secteur professionnel des Techniques administratives - dont fait partie le programme de Gestion industrielle - s'inscrit dans une perspective d'élargissement de la formation de base en administration et d'une moins grande spécialisation alors que le programme en gestion de l'imprimerie doit s'orienter vers une spécialisation de la formation en gestion.

Cela dit, et tout en reconnaissant les besoins particuliers de formation de la main-d'oeuvre des entreprises de l'imprimerie et du secteur de l'administration, le Conseil ne peut s'empêcher d'exprimer la crainte que la formation spécialisée dispensée en Techniques de gestion de l'imprimerie ne freine la mobilité des futurs diplômés. De plus, il est conscient de ce que la création de ce programme soulève la problématique d'une ouverture à la multiplication éventuelle des programmes de gestion appliquée à un secteur professionnel particulier. Actuellement, il n'existe en effet que quelques programmes de gestion appliquée à un secteur particulier: agriculture, pêcheries, bureautique, hôtellerie et services alimentaires.

## 2.3 Apprentissages en génie industriel

Le programme de Techniques de gestion de l'imprimerie comprend cinq cours issus d'une discipline qui sera éventuellement créée dans le réseau collégial: le génie industriel. La valeur de ces cours n'est pas mise en cause. Cohérents avec les objectifs d'apprentissage proposés, ils apparaissent nécessaires à la formation des futurs diplômés.

Cependant, le Conseil reste perplexe devant l'aspect incohérent de l'étude d'un projet de programme comportant des cours rattachés à une discipline inexistante. Doit-on présumer d'une hypothétique ratification de cette nouvelle discipline? Qu'en serait-il de la certification des futurs diplômés du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie si la discipline "génie industriel" n'était pas, pour une raison ou pour une autre, entérinée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science?

Le Conseil ne peut accepter que soient inclus, à l'intérieur d'un nouveau programme, des cours non sanctionnés par le Ministre. Il tient à ce que des correctifs soient apportés à cette situation avant l'implantation du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie.

## 3. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

### 3.1 Nouvelles technologies

L'informatisation massive des techniques de production de l'imprimé nécessite la formation de gestionnaires capables de prévoir les besoins des entreprises, de s'adapter rapidement et de gérer efficacement l'apport des nouvelles technologies.

Le Conseil prend bonne note de la préoccupation du cégep Ahuntsic de former adéquatement des diplômés qui seront confrontés à cette évolution technologique. Le contenu des cours choisis dans le projet de programme semble répondre adéquatement aux exigences des fonctions de travail identifiées en gestion de l'imprimerie et devrait assurer aux sortants et sortantes une formation adaptée aux réalités du marché du travail.

### 3.2 Santé et sécurité au travail

Des notions de santé et de sécurité au travail ne sont que sommairement abordées à l'intérieur de deux cours du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie.

Or, le Conseil privilégie l'insertion, dans les programmes, de cours traitant de la santé et de la sécurité au travail, particulièrement lorsque la formation des élèves s'inscrit dans un secteur industriel à risques. Les futurs diplômés du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie auront en outre à superviser et à gérer le personnel de la production. Aussi le Conseil déplore-t-il que n'ait pas été retenu, parmi les unités au choix du collège, le cours "Ergonomie, santé et sécurité" dans l'élaboration du projet de programme.

**Le Conseil des collèges estime que le cours "Ergonomie, santé et sécurité" doit être explicitement introduit dans le nouveau programme de Techniques de gestion de l'imprimerie.**

### 3.3 Langue seconde

Le cégep Ahuntsic semble déterminé à favoriser l'apprentissage de la langue seconde en incitant les élèves à s'inscrire à des cours complémentaires dans cette discipline.

Le Conseil reconnaît la pertinence de ces acquis de formation. Il importe en effet que les diplômés du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie soient préparés à occuper des fonctions telles que le service à la clientèle, qu'ils maîtrisent suffisamment la langue seconde pour accéder à des postes de gestion de niveau supérieur et qu'ils soient en mesure d'exercer leurs compétences dans un contexte de libre-échange. Le Conseil tient cependant à signaler l'importance qu'il accorde d'abord à la maîtrise de la langue française, particulièrement dans un domaine comme celui de l'imprimerie.

### 3.4 Accès à la formation

Le cégep Ahuntsic est le seul établissement d'enseignement collégial autorisé à former des techniciens et des techniciennes aptes à travailler dans l'imprimerie qui constitue l'un des plus importants secteurs de l'activité québécoise.

Il y a forcément des facteurs incitant à concentrer les ressources dans un site unique mais aussi d'autres facteurs militant en sens inverse. D'un côté, le Conseil reconnaît l'importance de pourvoir aux besoins de formation en gestion de l'imprimerie dans la grande région de Montréal actuellement

desservie par le cégep Ahuntsic. D'ailleurs, les entreprises de cette région (Métropolitain, Nord et Sud) embauchent près de 75 pour cent de la main-d'oeuvre québécoise en imprimerie[4].

D'un autre côté, de l'avis de nombreuses personnes, il existe des difficultés de recrutement de personnel qualifié en communications graphiques dans plusieurs régions du Québec, notamment en Beauce. Conscient de ces difficultés, le secondaire prévoit favoriser une plus grande accessibilité à la formation professionnelle en imprimerie dans la région de Québec. Ainsi, Québec et Montréal pourraient devenir les deux principaux centres de formation dans ce secteur professionnel. De la même façon, le Conseil estime qu'il faudrait répondre aux besoins de formation des entreprises situées dans les régions éloignées de la métropole.

Concernant plus spécifiquement les besoins de formation en gestion de l'imprimerie pour l'ensemble du Québec, le Conseil constate que la méthodologie utilisée lors de la réalisation de l'étude de pertinence ne permet pas d'en préciser l'ampleur. En effet, bien que quelques entreprises de la région de Québec et des autres régions aient été retenues dans l'échantillon de cette étude, la région d'appartenance des entreprises n'a pas été une variable prise en compte dans l'analyse et l'interprétation des données recueillies.

**Aussi le Conseil considère-t-il qu'il est prioritaire que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science s'assure que l'unicité du site de formation permette de répondre aux besoins de formation, à la fois en communications graphiques et en gestion de l'imprimerie, de l'ensemble des entreprises québécoises.**

---

4 Ministère de l'Éducation du Québec, La formation professionnelle au secondaire, Orientations pour le développement du secteur, Document no 13, Imprimerie, 1989, p. 5.

Par ailleurs, les imprimeries du Québec ont des besoins en recyclage et en perfectionnement de la main-d'oeuvre. L'étude de pertinence le révèle clairement: 78,8 pour cent des entreprises considèrent que leur personnel aura besoin de recyclage ou de perfectionnement pour accéder à des postes de gestionnaires de la production.

Pour le Conseil, il est essentiel de faciliter l'accès à des apprentissages en gestion aux adultes ayant acquis l'expérience des procédés de production de l'imprimerie. Il lui importe que l'unicité du site de formation en communications graphiques ne crée pas d'entraves à la mise sur pied d'une formation permanente permettant de répondre à ces besoins dans l'ensemble du Québec.

En outre, la diversité des besoins locaux et régionaux en main-d'oeuvre formée en gestion, les besoins de perfectionnement correspondant notamment à des changements liés à l'accord de libre-échange et la variation du rythme de l'évolution technologique des entreprises sont autant de raisons militant en faveur de l'accessibilité au perfectionnement et au recyclage en gestion de l'imprimerie.

**Le Conseil estime que le cégep Ahuntsic pourrait, d'une part, à titre d'expert en la matière, participer à la création d'un programme menant à une attestation d'études collégiales en gestion de l'imprimerie et, d'autre part, en tant que partenaire, contribuer à ce que ce programme soit dispensé dans les régions où des besoins existent.**

### 3.5 Continuum de la formation

Dans son avis sur les programmes révisés du secteur des Communications graphiques[5], le Conseil recommandait de voir à ce que soient élaborées le plus tôt possible des passerelles entre les programmes qui, au secondaire et au collégial, ont des contenus apparentés.

Les documents préparés par la Direction générale de l'enseignement collégial et par le cégep Ahuntsic ainsi que les diverses consultations menées dans le cadre de la présente étude ne permettent pas actuellement au Conseil de conclure à une plus grande harmonisation de ces deux ordres d'enseignement.

Le Conseil déplore que les difficultés rencontrées dans le continuum secondaire-collégial n'aient pas été l'objet d'une plus grande préoccupation lors de l'élaboration du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie. Ceci est d'autant plus regrettable que le cégep Ahuntsic est un site où cohabitent ces deux ordres d'enseignement. En réalité, tout laisse croire qu'il existe des recoupements importants entre les apprentissages réalisés par les élèves dans les programmes du secteur de l'imprimerie au secondaire et les apprentissages attendus en Techniques de gestion de l'imprimerie. Aussi le Conseil souhaite-t-il que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Éducation mettent sur pied des mécanismes facilitant la reconnaissance des acquis de formation des diplômés des programmes de formation professionnelle du secondaire.

**Compte tenu des difficultés rencontrées dans le continuum secondaire-collégial, le Conseil recommande que soient établies, entre les deux ordres d'enseignement, des voies officielles facilitant l'arrimage des programmes apparentés.**

---

[5] Conseil des collèges, Programmes révisés dans le secteur des Communications graphiques, mars 1988, p. 12.

Pour ce qui est de la continuité des études collégiales et des études universitaires, le Conseil croit que les diplômés d'un programme en gestion de l'imprimerie se dirigeraient naturellement, tout comme bon nombre des sortants et sortantes du secteur professionnel des techniques administratives, vers des études plus approfondies en administration.

Dans ce contexte, le Conseil constate que les sortants et sortantes du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie n'auront pas acquis les préalables exigés en mathématiques pour s'inscrire, dans la plupart des universités, à l'un des programmes susceptibles de susciter leur intérêt: le baccalauréat en administration. Cette question mérite qu'on s'y arrête en vue de trouver les solutions appropriées dans un avenir immédiat.

### 3.6 Publicité sur les nouveaux programmes

Chaque année, le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) publie de l'information permettant aux élèves de se renseigner sur les différents programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). On constate que dans sa 8$^{e}$ édition du Guide pratique des études collégiales au Québec, le SRAM annonce la disponibilité du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie au cégep Ahuntsic en septembre 1990.

Le Conseil est surpris par une telle façon de faire qui consiste à faire la promotion d'un programme avant même qu'il ne soit ratifié par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il importe que les élèves soient tout au moins informés du fait que l'implantation du programme est conditionnelle à l'approbation du Ministre.

## 4. RECOMMANDATIONS

### 4.1 Recommandation sur la création du programme

Le Conseil constate que les besoins exprimés par les entreprises du secteur de l'imprimerie ont amené le cégep Ahuntsic à élaborer un programme constitué de trois axes de formation:

- connaissances de l'ensemble du secteur des Communications graphiques;
- connaissances de base en gestion de la production;
- développement d'aptitudes générales permettant l'intégration des deux premiers axes de formation.

L'examen du programme de Techniques de gestion de l'imprimerie révèle une concordance entre les cours proposés et les fonctions de travail identifiées par les entreprises, une conformité au Règlement sur le régime pédagogique du collégial ainsi qu'une cohérence entre les objectifs d'apprentissage et le contenu des cours retenus. De plus, on observe que le programme s'inscrit dans une perspective favorisant la formation fondamentale des élèves.

**Considérant:**

- le contenu du programme élaboré à partir des tâches et des fonctions de travail identifiées par les entreprises du secteur de l'imprimerie;
- les besoins immédiats et l'insistante requête de ces entreprises;
- l'existence de débouchés accessibles aux futurs diplômés;

- la conformité du programme au Règlement sur le régime pédagogique du collégial;

- l'intégration harmonieuse du programme dans les orientations et dans le plan de développement du collège Ahuntsic;

**Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser la création du programme expérimental de Techniques de gestion de l'imprimerie, en vue de son implantation en septembre 1990 au cégep Ahuntsic.**

**4.2 Autres recommandations**

**Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:**

1. **D'introduire explicitement le cours "Ergonomie, santé et sécurité" dans le nouveau programme de Techniques de gestion de l'imprimerie.**

2. **De s'assurer que l'unicité du site de formation permette de répondre aux besoins de formation, à la fois en communications graphiques et en gestion de l'imprimerie, de l'ensemble des entreprises québécoises.**

3. **De faciliter la création et la diffusion, dans les cégeps éloignés de la métropole, d'un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales en gestion de l'imprimerie en faisant appel à la collaboration du cégep Ahuntsic.**

4. **D'établir, entre le secondaire et le collégial, des voies officielles facilitant l'arrimage des programmes apparentés.**

ANNEXE 1

Gouvernement du Québec
**Conseil des collèges**

Bureau du président



Québec, le 7 décembre 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 10 juillet dernier, vous sollicitiez l'avis du Conseil des collèges sur le projet de création du programme "Techniques de gestion de l'imprimerie". Vous m'indiquiez alors que ce programme serait créé à titre expérimental et que le collège Ahuntsic en prévoyait l'implantation pour septembre 1990.

Comme il le fait toujours lorsqu'il s'agit d'une question qui touche le développement de l'enseignement professionnel dans les collèges, le Conseil a soumis votre demande à sa Commission de l'enseignement professionnel. Cette dernière a entrepris l'étude du dossier dès le mois de septembre à la lumière de l'information dont elle disposait déjà et, par la suite, à l'aide des compléments d'information qu'elle a pu obtenir.

Pour diverses raisons, dont la vacance à la présidence n'est pas la moindre, la Commission de l'enseignement professionnel n'a pas été en mesure de terminer l'étude de ce dossier dans le temps prévu, de telle sorte que, lors de sa réunion régulière des 23 et 24 novembre, le Conseil ne disposait pas formellement d'un projet d'avis. Toutefois, à la lumière des analyses préliminaires de sa Commission de l'enseignement professionnel, le Conseil a pu se faire une assez bonne idée du dossier pour vous recommander d'approuver le projet de création, à titre expérimental, du programme "Techniques de gestion de l'imprimerie" (581.08).

**Les principaux éléments sur lesquels le Conseil appuie sa recommandation sont les suivants:**

900, rue D'Youville, 8e étage
Québec (Québec)
G1R 3P7

Téléphone (418) 646-5811

- le type de formation que les élèves acquerront par ce programme suscite beaucoup d'intérêt de la part des entreprises du secteur des communications graphiques. Ce sont d'ailleurs elles qui ont expressément demandé qu'un tel programme soit offert au collégial;

- le programme a été élaboré à partir d'une bonne identification des besoins de ces entreprises et l'étude de pertinence démontre l'ampleur des besoins en main-d'oeuvre dans ce domaine;

- le contenu du programme a été établi en tenant bien compte des tâches et des fonctions de travail identifiées par les entreprises;

- le collège Ahuntsic dispose des ressources humaines compétentes pour dispenser les divers cours inclus dans le programme;

- ce programme s'insère harmonieusement dans les grandes orientations et dans le plan de développement du collège Ahuntsic.

L'examen du dossier laisse cependant place à l'expression de questions et de commentaires sur certains aspects du programme comme: le degré de spécialisation de la formation offerte, le continuum de formation avec l'enseignement secondaire, l'accessibilité à ce programme pour les élèves qui vivent hors de la région de Montréal, la place de la langue seconde dans ce programme, la polyvalence des diplômés, etc.

Dans l'avis formel qu'il vous remettra au début de 1990, le Conseil vous fera part de ses commentaires sur ces questions dont le Ministère et le collège d'Ahuntsic devraient tenir compte au cours de la période d'expérimentation du programme en question et auxquelles le Conseil accordera une attention particulière au moment où il sera appelé à se prononcer sur la pertinence d'accorder un statut régulier ou permanent à ce programme.

En somme, en vous communiquant dès maintenant sa recommandation favorable à l'approbation de ce programme, le Conseil veut contribuer à la mise en marche du processus qui permettra au collège Ahuntsic de dispenser le programme "Techniques de gestion de

l'imprimerie" dès le mois de septembre 1990. Par ailleurs en complétant cette recommandation par un avis formel qui viendra plus tard, le Conseil apportera sa contribution à la réflexion qui devra se poursuivre sur certains éléments de ce programme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

Yvon Morin

ANNEXE 2

GRILLE D'ANALYSE DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Conseil des collèges
Commission de l'enseignement professionnel

## I Contexte législatif (s'il y lieu)

Lois et règlements régissant l'exercice de l'activité professionnelle et la formation.

## II Besoins en main-d'oeuvre

- Offre et demande actuelle: taux de placement des sortants, nombre d'élèves inscrits, taux d'attrition des étudiants.
- Offre et demande future: profil de vieillissement, changement et évolution technologiques, besoins locaux, régionaux et provinciaux, conséquences du contingentement (s'il y a lieu), politiques gouvernementales ayant une incidence sur la demande de diplômés.

## III Définition des tâches

Description des tâches des technologues et répartition des tâches entre travailleurs exerçant des activités professionnelles connexes à partir:

- Des lois et règlements.
- De la description de la réalité du monde du travail (GIPEX - MEQ, Service de plans et carrières - ministère du Travail).
- De la définition fondée sur l'identification du processus complet d'exécution d'une activité professionnelle et sur une préoccupation d'enrichissement des tâches. La répartition des tâches exige l'identification de la compétence propre à chaque niveau de formation.

## IV Structure, niveau et contenu du programme

- Modalités de formation antérieure.
- Pertinence d'un programme de niveau collégial par rapport au secondaire et à l'université.
- Identification des objectifs du programme et conformité du programme relativement à l'atteinte de ces objectifs.
- Conformité du programme au régime pédagogique et à la politique gouvernementale d'enseignement collégial.
- Processus d'élaboration du programme.

- Examen des divers aspects du programme:
  - formation fondamentale: cours obligatoires, cours complémentaires et tronc commun;
  - équilibre entre formation de base et spécialisation;
  - décloisonnement du programme relativement aux autres programmes de niveau collégial, à l'admission aux études universitaires, au perfectionnement et au recyclage;
  - durée du stage;
  - projet de fin d'études;
  - critères d'admission au programme;
  - nombre de crédits attribués au programme et aux ensembles de cours d'une même discipline. Une attention spéciale devrait être accordée au nombre de crédits attribués aux cours de la spécialisation;
  - charge de travail hebdomadaire exigée de l'étudiant.

**V Disponibilité de ressources physiques et humaines aux fins de l'enseignement du programme**

- Disponibilité des ressources financières requises pour assumer les frais d'opération et d'immobilisation.
- Disponibilité des espaces et des équipements exigés.
- Disponibilité de la main-d'oeuvre professorale spécialisée.

**VI Situation du programme au regard des enseignements offerts par le collège, de son plan de développement et de ses grandes orientations**

**VII Situation du programme au regard de la coordination régionale et québécoise des collèges**

**VII Services post-formation: mise à jour, perfectionnement et recyclage**

**IX Mécanisme d'évaluation du programme**

## CONSEIL DES COLLEGES

**Président**
**Yvon Morin**

**Membres:**

**BÉIQUE-VEILAND, Nicole**
Directrice des programmes aux employés
Compagnie Marconi Canada

**BERNIER, René J.**
Professeur
Cégep de la Pocatière

**BLONDIN, Michel**
Directeur adjoint
Syndicat des Métallos FTQ

**BOURQUE, Jules**
Directeur général
Cégep de la Gaspésie et des Iles

**DEMERS, Emile**
Directeur général
Cégep de l'Outaouais

**DI MAULO, Vincent**
Professeur
Cégep de Bois-de-Boulogne

**GAULIN, Jean-Guy**
Directeur des services aux étudiants
Cégep François-Xavier-Garneau

**GOLDBLOOM, Sheila**
Professeure
Université McGill

**LEWIS, Yves**
Directeur général adjoint et directeur des services pédagogiques
Institut Teccart Inc.

**MARSOLAIS, Arthur**
Président de la Commission de l'enseignement professionnel

**OUELLET, Thérèse**
Directrice générale
Commission des écoles catholiques de Québec

**PLEAU, Ronald**
Vice-président
Ressources humaines et Services administratifs
La Laurentienne

**POULIN, Claude**
Professeur
Cégep de Sainte-Foy

**RICARD, Yves**
Professeur
Université du Québec à Trois-Rivières

**SIMARD, Nicole**
Présidente de la Commission de l'évaluation

**TREMPE, Robert**
Sous-ministre adjoint aux opérations
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
Gouvernement du Québec

**Secrétaire du Conseil**
**Jean-Claude Sauvé**

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

---

**Président: Arthur Marsolais**

**Gilles Besner**
Directeur du développement organisationnel
Union des Producteurs agricoles

**Richard E. Borecky**
Chef du secteur des sciences, des techniques médicales et de l'éducation physique
Cégep Dawson

**Guy Denis**
Adjoint au directeur des services pédagogiques, Directeur de l'enseignement et des programmes, secteur III
Cégep de Sherbrooke

**Jean-Claude Drolet**
Conseiller pédagogique
Commission des écoles catholiques de Québec

**Nicole Kobinger**
Professeure en informatique
Cégep de Sainte-Foy

**Normand Laprise**
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep d'Alma

**Suzie Robichaud**
Professeure
Cégep de Jonquière

**Diane Saint-Georges**
Directrice des services professionnels
CLSC Côte-des-Neiges

**Agentes de recherche**

Hélène Pinard
Carole Pelletier

**Coordonnateur**

Jean-Noël Vigneault

**Secrétaire de la permanence**

Monique V. Letarte